



Édito

LE 28 NOVEMBRE 2008, L'ASSOCIATION DE LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE À L'ADULTE FÊTAIT SES 60 ANS :



« plus d'un demi-siècle d'histoire... et d'activités au service des plus déshérités, des personnes en difficulté en sociale, des personnes en situation de handicap ».

Nous ne nous reposons pas sur nos lauriers. Au contraire, nous avons pris le temps de revisiter notre projet associatif et d'établir des plans d'actions pour les 5 années qui viennent (2009 – 2014). Nous ne pouvons rester inactif dans un monde en pleine mutation et aussi en pleine crise.

Nous réaffirmons nos valeurs humanistes. Nous sommes sensibles à la dignité des personnes. De l'Enfant à l'Adulte, chacun a les droits de tous. Cette solidarité implique l'engagement d'hommes et de femmes. Nous sommes des acteurs au cœur des problématiques sociales et notre responsabilité est entière. Notre engagement dans les missions de service public ou d'intérêt général ne se limite pas à la fourniture de prestations de service. Nous avons aussi une volonté d'adaptation, de propositions et de recherche.



Notre légitimité associative se situe au niveau des usagers, dans la représentation et la défense de leurs intérêts et dans une volonté d'amélioration continue du service rendu. Pour garantir la qualité de ce service rendu, il est indispensable d'avoir une dimension prospective au niveau des conditions de travail et de rechercher le meilleur équilibre entre les contraintes sociales, économiques et techniques, tout en responsabilisant le personnel et valorisant ses compétences à tous les niveaux d'interventions.

Notre contexte environnemental n'est pas des plus simples à l'heure actuelle. Les Agences Régionales de la santé qui sont opérationnelles en 2010, vont bouleverser le positionnement des acteurs sur les territoires. Le contexte de crise économique actuel touche de plein fouet notre secteur social et médico-social et nous en ressentons les effets. La convention collective de travail de 1966 qui s'applique à l'ensemble des établissements et services que nous gérons est en cours de refonte. Notre environnement juridique complète le panorama et est de plus en plus lourd à prendre en compte.

Nous avons créé un nouvel organe de gouvernance, « le Comité Technique Associatif », qui nous permettra d'assumer les futurs enjeux auxquels nous serons confrontés, dont les CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens). Les neuf plans d'actions que nous avons définis, répondent non seulement aux besoins du moment ou à venir mais aussi à nos préoccupations :

1. Un **SESSAD** pour partie professionnel lié à une restructuration interne de l'IMPro les Cévennes, opérationnel depuis le 1er septembre.
2. Une évolution de l'**ESAT** transitionnel les Cévennes en **ESAT** traditionnel pour une partie des personnes accompagnées (en cours de validation au CROSMS)
3. Une restructuration globale du pôle de Meymac (ESAT et foyer et l'ESAT transitionnel les Cévennes) et des projets plus techniques pour le foyer ESAT de Meymac.
4. Une réflexion sur les évolutions possibles du foyer d'insertion sociale et professionnelle d'Espaly.
5. Quelle retraite pour les ouvriers d'ESAT ? C'est un sujet que nous avons à cœur.
6. L'accompagnement des jeunes majeurs et les réalités économiques.
7. Un service AEMO qui passerait de 32 à 28 dossiers par travailleurs sociaux.
8. Comment développer le mécénat au niveau de notre association ?
9. Comment développer le militantisme associatif ?

Nous avons des savoir faire que nous devons mettre en avant et qu'il faut continuer à développer dans le but d'améliorer la qualité de nos missions et prestations.

Pour conclure, nous continuons bien à nous inscrire dans un partenariat actif avec les pouvoirs territoriaux et publics tout en conservant notre philosophie humaniste et notre engagement citoyen.

Je vous souhaite une bonne lecture de notre AseActualité annuelle 2009.

Le Président
Christian PEYCELON



Des Élus prud'homaux à l'ASEA

ÉLECTIONS DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES DU 3 DÉCEMBRE 2008

Les conseils de prud'hommes, juridictions électives et paritaires, règlent par voie de conciliation les différends qui peuvent s'élever à l'occasion de tout contrat soumis aux dispositions du Code du travail. Ils jugent les différends, à l'égard desquels la conciliation à laquelle ils ont invité les parties, n'a pas abouti.

Le trois décembre 2008 ont eu lieu les élections prud'homales sur le territoire national. En HAUTE-LOIRE, L'A.S.E.A. 43 était représentée dans les deux collèges tant au niveau salarié qu'au niveau employeur.

Au niveau du collège salarié deux éducateurs étaient présents : Michel SOUPET (en position non éligible) pour la C.G.T. et Joseph DELEAGE pour F.O. Tous deux sont délégués syndicaux et Joseph DELEAGE fait partie des instances représentatives du personnel de l'Association. Joseph DELEAGE a été élu et siège désormais au Conseil des Prud'hommes du PUY en VELAY dans la section activités diverses.

Par ailleurs En Haute-Loire, grâce à une forte mobilisation de notre secteur, deux listes de l'Association des Employeurs de l'Economie Sociale (A.E.E.S.) ont pu se présenter: une dans la section activités diverses, une en section encadrement.

Là encore deux professionnels de l'Association était présents. Marie-Josée TAULEMESSE et Alain MORNAND étaient inscrits sur les listes, la première en activités diverses, le second en section encadrement. Marie-Josée TAULEMESSE a été élue, Alain MORNAND étant inscrit en position non éligible.



En Auvergne, ce sont quelques 45 000 salariés (soit 1 sur 10) qui travaillent dans l'économie sociale avec une forte représentation dans le Cantal et la Haute Loire. Les salariés de l'Economie Sociale sont répartis pour 75 % dans les associations, 17 % dans les coopératives et 8 % dans les mutuelles. Il est donc primordial que nous soyons représentés pour que soient prises en compte les spécificités de nos missions, de nos conventions collectives et de nos accords d'entreprise.

Marie-Josée TAULEMESSE
Directrice du Service d'Assistance Educative





Cap Emploi

UNE NOUVELLE MISSION POUR CAP EMPLOI

La Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 réaffirme le principe de non discrimination, et l'obligation d'emploi assortie d'une contribution. Ces deux fondements sont étendus au secteur public. Par conséquent, les 3 fonctions publiques sont soumises, au même titre que les entreprises privées, à des pénalités financières si elles ne comptent pas 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs.

La Loi instaure le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), en mai 2006. Sa mission est de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des 3 fonctions publiques, ainsi que la formation et l'information de leurs agents. La gestion administrative du FIPHFP est confiée à la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Une Convention entre le FIPHFP et l'AGEFIPH, signée le 2 juillet 2008, a donné une mission complémentaire à Cap Emploi, Organisme de Placement Spécialisé, pour accompagner la mise en place d'une politique d'emploi des TH au sein des Fonctions Publiques territoriale, hospitalière et d'Etat, ainsi qu'à la Poste.

Cette nouvelle Convention a apporté un financement complémentaire à Cap Emploi ce qui a donné lieu au recrutement d'une conseillère/référente FIPHFP, à hauteur de 0,80 ETP.

Cap Emploi compte aujourd'hui dans ses effectifs 6 conseillers en reclassement dont Cathia BRU qui se spécialise sur le champ de la fonction publique. Dans ce but, elle a bénéficié de 3 jours de formation pour se familiariser avec cette nouvelle approche : modalités de recrutement, évolution de carrière différente ...

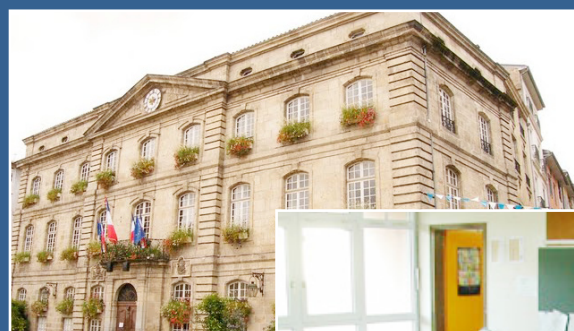
Son rôle est d'accompagner les employeurs publics dans leur phase de recrutement en veillant à proposer des candidatures. Le cas échéant, Cap emploi peut participer à l'analyse et la définition des profils de poste. Dans ce cadre, il mobilise toute l'Offre de Services à la personne ou à l'employeur susceptible de répondre aux besoins identifiés.

Au cours du 1er semestre 2009, différentes prises de contact avec le Centre de Gestion, le Conseil Général, la Fonction Publique Hospitalière ont abouti à la réalisation de 19 contrats de travail.

De plus, un projet de convention est en cours entre le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale et l'ASEA, pour formaliser nos modalités de collaboration comme celles de la transmission des offres d'emploi (des mairies, écoles, ...) à Cap Emploi.

Grâce à cette nouvelle mission, l'équipe de Cap Emploi 43 se spécialise et étend le partenariat engagé avec les acteurs de la Fonction Publique

Christianne CHEVALIER
Directrice de Cap Emploi





SAMETH

Du NOUVEAU AU SAMETH

Suite à l'Appel d'Offres, l'ASEA est retenue par l'AGEFIPH comme prestataire pour mettre en œuvre un service d'appui au maintien dans l'emploi sur la Haute-Loire, dans la continuité de l'expérimentation menée depuis novembre 2004.

Au vu des objectifs fixés, un deuxième chargé de mission est embauché depuis le 5 janvier 2009. Une complémentarité s'installe pour une meilleure couverture du département :

- Marc FOURCAUD intervient sur les bassins du Puy et de Brioude,
- Elyane GRANET couvre les secteurs de Monistrol, Ste Sigolène et Yssingeaux.

L'objectif est de renforcer l'appui opérationnel auprès des entreprises et les relations partenariales en particulier, avec les médecins du travail qui sont les acteurs pivots du maintien.

Grace à notre accord de branche, le service administratif est renforcé par Cécile STORNI qui prépare un BTS Assistant de Gestion PME-PMI par le biais d'un contrat de professionnalisation.

En conclusion, le SAMETH est conventionné sur 3 ans. Nous pouvons envisager une période de stabilité qui doit permettre :

- de travailler dans la sérénité pour l'équipe,
- d'éviter la désinsertion professionnelle des personnes handicapées dans ce contexte de crise.

Christianne CHEVALIER
Directrice de Cap Emploi



De gauche à droite :

Elyane GRANET, Marc FOURCAUD,
Christianne CHEVALIER,
Félix MOULEYRE, Cécile STORNI



IMPRO Les CÉVENNES

L'UNITÉ DE PRÉPARATION À L'EMPLOI EN MILIEU PROTÉGÉ :

A la rentrée de septembre 2009, neuf jeunes pourront bénéficier d'un maintien à l'IMPro dans le cadre de l'amendement Creton. Cet amendement permet à des jeunes de plus de 20 ans, orientés en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) ou en FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé), de rester à l'IMPro dans l'attente d'une place. Cela signifie donc que ces neuf jeunes n'ont pas, pour l'instant, trouver de place dans ces structures. Cette situation est relativement nouvelle. Si dans le passé nous avons déjà eu ce type de maintien, il ne concernait pas plus d'une personne ou deux à la fois et pour quelques mois seulement.

A l'heure de l'impression de cet article, nous avons l'un des neuf qui attend une place depuis trois ans !



Comment se fait-il que les ESAT n'aient pas de disponibilités actuellement ? D'après les échanges que nous avons eus avec nos collègues, nous pouvons émettre les hypothèses suivantes :

- Les places disponibles en ESAT sont en nombre insuffisant.
- Les ESAT sont davantage soumis à la production et au rendement et il est plus difficile pour les jeunes les moins performants d'être acceptés.
- Les conditions économiques sont difficiles et les ESAT ont vu leurs commandes diminuer, ils n'ont pas suffisamment de travail pour les personnes déjà en poste.

A l'IMPro, nous réalisons que les prises en charge ne sont plus adaptées à leur âge et à leurs besoins. Nous avons décidé d'offrir aux jeunes qui sont en attente de places en structures protégées, un accompagnement à leur insertion sociale et professionnelle plus élaboré. Cet accompagnement devra permettre de les entraîner à développer leurs aptitudes au travail : savoir-faire, résistance, organisation, responsabilité, initiatives, travail en équipes, etc.. et d'autre part, de les préparer à aborder leur vie quotidienne et leur vie sociale de la façon la plus autonome.

La mise en situation de travail pourrait se faire en entretien des espaces verts, cuisine de collectivité et entretien des locaux. Nous faisons le constat que les services à la personne sont en expansion et que les ESAT développent leurs activités dans cette direction, abandonnant peu à peu les ateliers de conditionnement.

Nous avons le plateau technique et les compétences requises pour les encadrer : ateliers, éducateurs techniques et éducateurs spécialisés.

Entretien des espaces verts

— Les espaces verts de l'établissement nous offrent un terrain d'apprentissage et d'exercice de proximité permettant aux jeunes adultes de tester leurs capacités sans trop de contrainte. Ils pourront tondre le gazon, réaliser des parterres fleuris, des aménagements de jardin, tailler les arbustes, etc..

— L'aménagement d'une petite serre peut se faire dans l'atelier de plâtrerie/peinture en utilisant une cabine située au sud. Ceci permettra d'avoir de l'ouvrage pendant les périodes froides en préparant au chaud les boutures pour les plantations extérieures du printemps et de développer la culture des plantes d'ornement intérieur, ces plantes seront destinées à agrémenter le cadre de vie de l'établissement. L'entretien courant de ces plantes sera confié à cet atelier qui assurera le rempotage, la taille et l'arrosage.

Jean-Paul Vinson, éducateur technique, a commencé dès ce mois de mai à travailler à l'entretien des espaces verts avec quelques jeunes en situation d'attente de places en ESAT et il poursuivra en septembre.

Cuisine de collectivité

— La cuisine de collectivité de l'établissement est en mesure d'accueillir le groupe encadré par un éducateur technique. Il participera à la confection du repas de midi servi aux élèves et au personnel.

— La préparation de barquettes pourra être envisagée. Elles seront distribuées sur les pavillons d'internat, pour les jeunes adultes eux-mêmes (repas du soir) ou pourront être revendues en interne au personnel.

Ce groupe de travail se mettra progressivement en place dans le courant du trimestre.

Entretien des locaux

— Sur le même mode, l'entretien des locaux pourra se dérouler pour partie dans l'établissement pour partie à l'extérieur dans le cadre de petits chantiers ponctuels ou de manière plus régulière par l'entretien des locaux du SESSAD par exemple.

La mise en œuvre pourrait se faire dès la rentrée sous la conduite de Simone Cubizolle, éducatrice technique.

Ces trois ateliers pourraient fonctionner à raison d'une journée par semaine.

Des stages individuels en entreprise ou en ESAT seront organisés par les éducateurs techniques responsables de cette « Unité de Préparation ».



IMPRO LES CEVENNES

Modification d'agrément de l'IMPro :

Depuis le mois de septembre, nous accueillons des jeunes de 12 à 20 ans au lieu de 14 à 20 ans jusqu'à présent. L'effectif passera progressivement de 84 à 69.



Extension du SESSAD :

Nous avons une capacité de 10 places pour des 12/16 ans au collège de Corsac, nous avons maintenant un agrément de 25 places pour des 10/20 ans sur l'ensemble du bassin ponot. Une partie du personnel de l'IMPro rejoindra l'équipe existante du SESSAD du VELAY. Les locaux sont situés 2 rue Pierret au Puy.

LE FOYER d'ESPALY

En fin d'année scolaire, plusieurs résidents quittent le foyer. Des accueils sont actuellement possibles.

Christian Vialle, directeur adjoint



LES « STUDIOS »

Depuis le 12 janvier 2009, les adolescents du groupe des « Sortants » sont logés dans le nouveau bâtiment baptisé « les studios ». Ce pavillon spacieux est composé d'une grande salle de vie cuisine-salon, d'un cellier-buanderie et de chambres individuelles avec salles de bains. Seules deux chambres sont doubles. Ces jeunes adultes ont rapidement apprécié d'être dans leurs chambres et les ont bien investies (décoration, chaîne hi fi...) Cela leur a permis d'être plus indépendants et autonomes mais aussi davantage responsables dans la gestion d'un lieu personnel.

Un règlement spécifique à ce nouvel accueil a été créé et mis en place avec eux. Chaque soir, à tour de rôle, les jeunes y préparent des repas après avoir fait les achats alimentaires en ville.

Mireille Chanal, éducatrice



Le FAM "Après"



SAMSAH

Voici l'équipe soignante du Foyer d'Accueil Médicalisé et du SAMSAH APRES pour personnes cérébro-lésées, vue de l'intérieur côté cœur, par une des personnes reçues en Centre d'Accueil de jour et qui a retrouvé son âme de poète. Vous y reconnaîtrez notre animateur d'atelier jardin Serge, notre éducatrice spécialisée encadrant l'activité journal du FAM et la création de la sculpture de l'oiseau qui viendra tel le phénix protéger notre jardin. Vous y retrouverez les aides soignantes de jour, Josette et Stéphane, Laurent l'éducateur travaillant principalement à l'hébergement du FAM (8 personnes accueillies) et encadrant l'activité chant. Pour les soutiens familiaux et individuels Hélène la neuro psychologue ainsi que Viviane, la psychologue clinicienne. Les très actifs Gilles notre éducateur sportif et Françoise la conseillère en économie sociale et familiale, Stéphanie notre bouillante ergothérapeute, mais aussi quelques uns de ceux qui manquent aujourd'hui, pour des raisons diverses et qui ont compté pour les personnes accueillies et ne sont pas oubliées

VUE DE L'INTÉRIEUR, CÔTÉ CŒUR.



Il aime le jardin les légumes et les fleurs
Parler des plans, des semis, n'est que du bonheur
L'arrosage pour lui n'est pas un secret
La fleur aux dents le savant SERGE nous plait



Ils ne font qu'un, l'informatique et le journal
C'est plus dur de dresser un cheval
C'est sa passion à ANNE elle doit aimer
Et l'oiseau est-il prêt à s'envoler, ?



On peut compter sur elle et en plus elle est si grande
Que son cœur doit être grand comme celui de
FERNANDE

C'est bien sûr de CHANTALE que je
veux parler
Elle est toujours là pour nous soigner



On a aussi JOSETTE qui veille sur nous à table
Et croyez moi, comme elle le fait, c'est agréable
Elle nous aide quand on va au petit coin
Et elle nous couche lorsqu'on en a besoin



Et la petite STEPHANE on allait l'oublier
Si elle n'existait pas il faudrait l'inventer
Elle sourit, elle chante, elle blague tout le temps
Autrement dit elle a gardé son âme d'enfant



C'est en chantant que je vous présente LAURENT
L'érudit du groupe jusqu'au bout des dents
Il est toujours là quand il le faut
Faire le café, pousser un chariot



Elle n'est pas grande mais elle a du bouillon
Elle grimpe partout, elle vient de Saintes près
d'Oléron
Evidemment c'est STEPHANIE l'ergo, la reine
du sport
Soit elle bouge, soit elle mange, soit elle dort



La belle HELENE est toujours dans nos murs
Fidèle au poste et plus vraie que nature
Pour ma part, je la vois pas très souvent
Deux fois par semaine le matin en arrivant !

Elle est tellement discrète que parfois on
l'oublie
Mais quand on a besoin,
c'est à elle qu'on se confie
VIVIANE est à l'écoute des résidents
Avec elle on parle, on parle pas au vent



Au tennis il paraît que c'est le meilleur
Il faut bien lui envoyer des fleurs
Car la pétanque au beau GILLES c'est pas son fort
Et il faut bien tirer pour avoir l'or

J'ai gardé la meilleure pour la fin
La FRANCOISE que l'on aime et qui nous tend
la main
Elle est si bien dans ses gamelles
On passe de bons moments avec elle



Je n'oublie pas VERO, PATRICIA ni ELSA
A qui l'on pense et on ne dit pas
Comme elles nous manquent depuis leurs départs
Au fait, c'est comment le Qatar ?

RAYMOND



LES GOUSPINS / ROCHENÉGLY LE PETIT VIENNE LE S.A.J. LA MAISON D'ENFANTS LES MAUVES

LES ENFANTS DE LA MECS LES MAUVES PARTICIPENT À DE L'ÉVEIL MUSICAL À L'ATELIER DES ARTS.

Septembre 2008, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la communauté d'agglomération du Puy en Velay propose un service d'interventions musicales en secteur petite enfance, assurées par des musiciens diplômés.



Notre structure, désirent bénéficier de ce service, a fait acte de candidature en Juin 2008 : le projet porté par Aurélie BESQUEUT, éducatrice de jeunes enfants, est de développer la sensibilité des enfants au monde sonore, d'explorer les sons ; faire l'expérience du rythme ; expérimenter différents instruments.....

L'activité a débuté depuis Septembre 2008.

Elle concerne les 5 plus jeunes enfants des Mauves ; elle a lieu tous les Mercredi à l'école de musique.

Si Aurélie a été l'interlocutrice privilégiée les premiers mois, c'est maintenant la totalité des éducateurs qui prend en charge cet accompagnement.



L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU SAJ

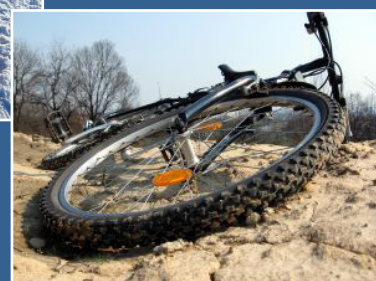
Activités de pleine nature

(luge, ski ; VTT, randonnée...), natation, sports collectifs, arts martiaux et tennis de table, voici tous les sports qui sont proposés par le Service d'Accueil des Jeunes à raison de trois fois par semaine. Le centre est équipé d'une salle de musculation flambant neuve où les jeunes peuvent parfaire leur condition !

Encadré par un éducateur spécialisé et diplômé dans plusieurs disciplines, le SAJ a misé sur le sport afin de diversifier ses activités mais aussi pour permettre aux adolescents de se remobiliser d'une façon différente.

A travers le sport, les jeunes abordent la notion d'effort, de règles mais aussi d'entraide et de dépassement de soi.

Un séjour ski à été effectué pendant les vacances de printemps et trois jours en Ardèche avec pratique d'activités d'eau vive au mois de juin, pour clôturer la fin de l'année scolaire.





AEMO SERVICE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE

INCIDENCE DE LA RÉFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DU 5 MARS 2007 SUR LE SERVICE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE

L'année 2008 a été marquée par une stabilisation du nombre de mesures A.E.M.O. jusqu'au mois d'août puis par une diminution du nombre de suivis de septembre à décembre de l'ordre d'une trentaine d'enfants.

Cette légère baisse d'activité est la conséquence de la mise en place sur le département de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection de l'enfance qui désigne le Conseil Général comme chef de file de la protection de l'enfance et institue la primauté de l'action sociale et la subsidiarité de l'action judiciaire.

Dès la mise en place de la C.A.S.E.D. (Cellule d'Aide et de Soutien pour l'Enfance et l'Adolescence) qui gère sur notre département le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes, le traitement administratif de ces informations et les suites à donner ont été réalisés par les services du Conseil Général ralentissant les saisines de l'autorité judiciaire.

Cependant le mois d'avril 2009, l'activité du Service s'est accrue puis maintenue au niveau de l'année 2007. Cette nouvelle hausse est très certainement liée au « succès » de la C.A.S.E.D. et à la diffusion de son fonctionnement et de ses missions auprès de tous les partenaires.

Il faut probablement en conclure que les situations d'enfants en danger sont aujourd'hui mieux et plus rapidement signalées, même si les causes de l'accroissement d'activité sont plurifactorielles et mériteraient d'être plus approfondies.



L'autorité judiciaire n'est, aujourd'hui, alertée que dans trois types de situations :

- lorsque l'enfant a déjà fait l'objet d'une ou de plusieurs mesures d'aide à domicile, d'accueil de jour ou d'accueil ponctuel qui n'ont pas permis de remédier à la situation,
 - ou lorsque la famille refuse d'accepter l'intervention du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance
 - ou lorsqu'il est impossible d'évaluer la situation.
- Dès lors, un signalement est adressé au Procureur de la République qui saisit, si besoin est, le Juge des Enfants.

Ce sont donc les situations les plus complexes à traiter qui sont aujourd'hui dévolues à notre Service.

C'est en partie en prenant en compte l'évolution des missions et des situations que l'A.S.E.A. dans les plans d'action qu'elle a définis en 2009, a pour objectif de renforcer le service d'A.E.M.O. en demandant aux autorités de tarification et de contrôle de passer prochainement de 32 enfants à 28 par travailleurs social.

Cette nécessité a aussi été actée par Le Conseil Général dans le cadre des ateliers concernant le schéma départemental de la protection de l'enfance.

La directrice du Service d'Assistance Educative

Marie-Josée Taulemesse





Foyer MEYMAC

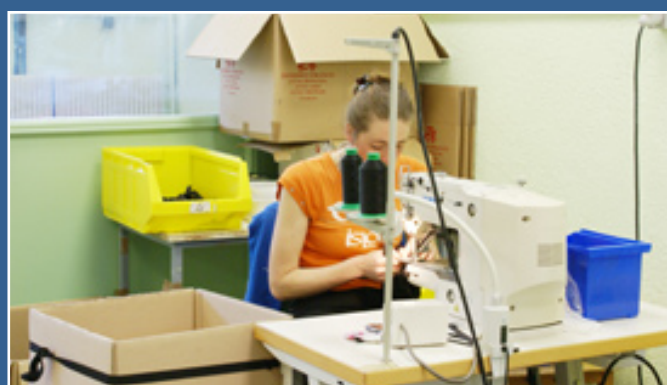
L'ESAT N'EST PAS ÉPARGNÉ PAR LA CRISE ÉCONOMIQUE

L'année 2008 s'est soldée par un résultat légèrement déficitaire. Le développement des activités de mise à disposition en entreprise a permis de limiter les difficultés. Nous ne pouvons qu'être admiratifs de l'engagement des ouvriers vers ces nouvelles activités où leurs compétences mobilisées ont permis de relever de nouveaux défis.



Dans ce contexte particulier, nous recherchons de nouvelles pistes. Le projet de construction de stockage et de réaménagement des ateliers pour faire face à un besoin évident, a été ajourné au profit d'une réflexion plus large, intégrant ces contraintes nouvelles.

Cependant et malgré la crise, notre volonté est de faire correspondre l'obligation économique de l'ESAT avec des activités professionnelles qui doivent être adaptées aux potentialités des personnes accueillies. A ce niveau d'exigence, il est essentiel pour les responsables de Meymac d'affirmer avec détermination que l'ESAT est une structure médico-sociale où les soutiens de 1er et 2ème types ont toute leur place et surtout toute leur importance dans une prise en charge cohérente. Sans développer outre mesure, soyez certain que 2008 a été également une année importante pour soutenir ce positionnement, qui sera acté fin 2009 par l'élaboration d'une convention, avec les autorités de tutelle où l'obligation de travail et la nécessité d'un suivi social se conjuguent avec intelligence.





E.S.A.T. / E.S.A.T.T.

MUTATION DE L'ESAT TRANSITIONNEL

— Il vient de fêter son 15^{ème} anniversaire. Il s'agit là d'un moment important dans la vie d'une structure et à ce titre, il est important d'évaluer le chemin parcouru, repérer les compétences acquises, mais également souligner les difficultés que rencontre ce dispositif original.

— En premier lieu, il faut faire le constat que l'activité sociale de l'ESAT Transitionnel est relativement faible ; en effet, le taux d'occupation de la structure pour l'exercice 2008 se situe environ à 66 %, soit la présence de 12 personnes sur l'année pour une capacité autorisée de 18 personnes. Les éléments endémiques de ce déficit de présence ont été transmis aux services de la MDPH, seule habilitée à orienter les personnes sur cette structure et de mettre en adéquation les places disponibles et les personnes en situation de Handicap qui sont à la recherche d'une véritable solution de prise en charge sur le département de la Haute-Loire.



— De plus, les personnes orientées sur l'établissement sont issues de populations qui relèvent moins de la déficience intellectuelle que du champ de l'inadaptation sociale et de la maladie mentale avec des parcours chaotiques, des conduites déviantes, des troubles du comportement et de la personnalité, et pour qui l'orientation est souvent une première situation de travail voire une découverte.

— Il y a là, d'évidence, une dérive du dispositif qui était initialement plus centré sur l'accompagnement de jeunes adultes, en situation de handicap, dont la déficience intellectuelle laissait entrevoir un champ des possibles dans l'intégration du milieu professionnel ordinaire, dans une logique de formation à travers des activités artisanales (boulangerie, foresterie, blanchisserie).

— Notre mission d'accompagnement est mise à mal du fait d'une absence hors normes de ce public, pour qui la notion de « travail » n'est pas acquise. Les répercussions économiques et plus particulièrement de production sont lourdes et nécessitent souvent des compléments en termes d'emploi, ce qui fragilise les structures.

— L'ESAT Transitionnel propose un dispositif innovant en matière de prise en charge des populations en volonté d'apprentissage. Celle-ci nécessite certainement un financement particulier, mais les difficultés de l'époque laissent penser qu'il est nécessaire de se rapprocher maintenant, d'un coût à la place qui s'inscrive dans une logique budgétaire plus homogène.

L'agrément du dispositif transitionnel définit d'une part, des critères d'âge qui excluent les personnes accompagnées au-delà de trente cinq ans et d'autre part propose une durée de prise en charge limitée à 24 mois, délai souvent insuffisant pour concrétiser une insertion professionnelle en milieu ordinaire.

— L'analyse du contexte nous impose de repositionner l'ESAT Transitionnel dans ses missions premières.

Permettre toujours d'accueillir une unité de personnes pour qui l'insertion en milieu professionnel paraît possible, doit être une priorité, mais abaissée à 8 places, avec des objectifs centrés sur l'apprentissage dans les domaines de l'artisanat, et complétée par 15 places pour des personnes relevant plus d'un accompagnement ESAT traditionnel, passant ainsi l'effectif total du dispositif à 23 personnes.

— Nous pourrions ainsi d'une part répondre à un besoin urgent pour des personnes en situation d'attente pour une entrée rapide en ESAT et d'autre part maintenir une solution innovante pour les plus jeunes, tout en stabilisant l'activité économique des entreprises artisanales.

— Afin de formaliser cette transformation, une convention de fonctionnement sera signée entre les services de la DDASS et l'établissement. Nous pouvons absorber cette augmentation de capacité en redéployant notre organisation pour un coût comparable, en adéquation avec les indicateurs nationaux.





SAVS ET

LA MAISON RELAIS PAYS du HAUTE-ALLIER

Le SAVS UN SERVICE EN MOUVEMENT !!!

Février 2008 :

départ de Catherine SANDJIVY pour la direction du FAM Après

Mars 2008 :

embauche d'une deuxième référente à la Maison Relais de Paulhaguet : Céline GAILLARD, de formation assistante sociale

Avril 2008 :

signature de la nouvelle convention entre la SAUVEGARDE et la CROIX ROUGE Française

Mai 2008 :

arrivée de Laurence MALOSSE en tant que chef de service, financée conjointement par la SAUVEGARDE et la CROIX ROUGE Française



Septembre 2008 :

arrivée de Marie PEYROT, éducatrice spécialisée (CRF) dans l'équipe du SAVS

Décembre 2008 :

départ à la retraite de Chantal LIOTIER, éducatrice spécialisée depuis plus de 30 ans au sein de la Sauvegarde et depuis 1998 au SAVS

Janvier 2009 :

départ en congé sabbatique d'Agnès MAGAUD éducatrice spécialisée sur le secteur de Brioude

Janvier 2009 :

embauche de Sandra CAMPESE, remplaçante d'Agnès MAGAUD, de formation assistante sociale

Mars 2009 :

Arrivée de Anne WYDAUW sur le mi-temps du Puy-en-Velay, de formation Assistante Sociale

Ainsi l'équipe du SAVS se diversifie, faisant appel à la pluridisciplinarité (*éducateurs spécialisés, assistante sociale*) afin de répondre aux exigences du décret de mars 2005 et au croisement des pratiques et éthiques professionnelles.

Au fil des mois, le fonctionnement entre le SAVS et la MDPH se met en place de manière plus efficiente, les orientations, qui avaient connues une baisse du fait des nouvelles modalités inhérentes à l'arrivée de la MPDH, sont actuellement en augmentation.

La montée en charge de la Maison Relais est terminée, les 14 logements sont occupés par des résidents aux parcours complexes. Les deux référentes :

Florence CARTAL et Céline GAILLARD ont vu leur temps de travail progressé au premier semestre 2009 grâce à une revalorisation du financement DDASS.

Laurence MALOSSE
Chef de Service du SAVS

